



Impayés sur crédit à la consommation

Par **laurencecoffi**, le **25/06/2013 à 13:53**

Bonjour,rnJ'ai souscrit un crédit en 2007, j'ai eu des impayés et ma situation a fait que j'ai cessé les règlements.rnJe n'ai eu aucune relance depuis 2009 et aujourd'hui un huissier m'appelle en me demandant de régler la somme de 12562.00 € (montant d'origine 8476.01€) l'huissier me parle d'un jugement de 2007 que je n'ai pas en ma possession. Depuis qu'une somme a été saisie sur mon compte en 2009 je n'ai jamais eu aucune relance, l'huissier me dit que j'ai changé d'adresse ce qui est faux. Si il y a un jugement pourquoi ne l'ont-ils pas mis à exécution et peuvent-ils me réclamer aujourd'hui cette somme augmentée d'environ 4000.00 € ?rnPouvez me renseigner sur les possibilités de défenses dans cette affaire.rnCordialement.rnLaurence

Par **Marion3**, le **25/06/2013 à 17:21**

Bonjour,rnrnL'huissier se trouve t'il dans le même département que vous ?rnCet huissier vous a t'il communiqué ses nom et adresse ?rnCe qui est suprenant c'est que vous n'ayiez pas, à priori, reçu de courrier recommandé AR.rnrnVous dites qu'une Somme a été saisie sur votre compte ... ce qui voudrait dire qu'il y a eu jugement.rnDemandez à cet huissier copie du titre exécutoire, sans autre explication et revenez sur le forum nous dire ce qu'il en est exactement et nous vous donneront la marche à suivre.rnrnCdt

Par **pat76**, le **25/06/2013 à 19:04**

BonjourrnVous aviez vérifié lors de la saisie sur votre compte bancaire en 2009 que

l'huissier qui y a fait procédé était en possession d'un titre exécutoire.rnrnVotre banquier en a été obligatoirement informé à cette époque.rnrnVotre dette est envers une société privée ou envers l'état ou une administration publique?